

PRIX LITTÉRAIRE JACQUES LACARRIÈRE
RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX
ÉDITION 2022

Préambule : valeurs et principes du prix

Jacques Lacarrière (1925-2005) fut poète, écrivain, essayiste. Helléniste, il a traduit les auteurs antiques (Sophocle), mais aussi les écrivains grecs modernes (Vassilis Vassilikos, Costas Taktis, George Seferis, Odysseas Elytis, Yannis Ritsos...), contribuant ainsi à les faire connaître en France. Il a beaucoup écrit sur la Grèce antique et moderne, mais il s'est aussi intéressé à la Turquie, la Syrie, l'Égypte, l'Inde... ainsi qu'à la France où il a vécu, dans le Val de Loire, en Bourgogne...

Ecrivain voyageur, il est également considéré comme l'un des pionniers du renouveau de la randonnée poétique et initiatrice, avec l'immense succès de *Chemin faisant... 1.000 kilomètres à pied à travers la France d'aujourd'hui* (1974). Son œuvre est d'une grande diversité, elle est complexe, érudite et toujours vivante.

En partenariat avec CHEMINS FAISANT, association qui se consacre à maintenir en vie la mémoire de l'écrivain, à le garder présent, BIBRACTE a créé en 2018 le prix littéraire Jacques Lacarrière qui vise à mettre en avant un texte et son auteur.

Jacques Lacarrière était en effet très attaché à la Bourgogne, et tout particulièrement au mont Beuvray dont il a si bien évoqué l'esprit des lieux – "Si l'on veut essayer de retrouver quelque chose des Gaulois, j'entends quelque chose que le paysage porte encore, même après tant de siècles, c'est à Bibracte qu'il faut aller, sur ce mont Beuvray dominant les plateaux du Morvan." (*in : Chemin faisant*). Lui-même avait pratiqué l'archéologie dans sa jeunesse au Liban.

Le prix se veut largement ouvert à la communauté des écrivains francophones, sans distinction de genre littéraire. Il est reconduit tous les deux ans.

Pour l'édition 2022 du prix, BIBRACTE et CHEMINS FAISANT s'associent à la CITÉ DU LIVRE d'Aix-en-Provence (Les écritures croisées et la bibliothèque Méjanès).

Article 1 : nature du prix

Le Prix Jacques Lacarrière consiste en une résidence littéraire à Bibracte, agrémentée d'une aide à la création de 3000 € (partagée à parts égales entre BIBRACTE et la CITÉ DU LIVRE - Les écritures croisées et la bibliothèque Méjanès- et de dotations en nature sous la forme d'une prise en charge des frais de séjours à Bibracte pour la durée de la résidence. Cette résidence à tenir dans la durée de l'année qui suit l'attribution du prix a pour vocation d'offrir au lauréat un cadre de travail favorable à la création, dans un lieu patrimonial unique dédié à la recherche archéologique, pour une durée maximum de quatre semaines. Cette résidence s'inscrit dans le cadre de la programmation culturelle du musée de BIBRACTE, de la CITÉ DU LIVRE et de l'association CHEMINS FAISANT ; elle fait l'objet d'au moins une rencontre entre l'auteur primé et les publics réunis par les trois partenaires. Les modalités de cette résidence feront l'objet d'une convention entre l'auteur lauréat et les partenaires concernés.

Article 2 : éligibilité des œuvres et conditions de participation

Le prix met en compétition des ouvrages de langue française de haute exigence littéraire prolongeant l'esprit de l'œuvre de Jacques Lacarrière, tel qu'il est rappelé en préambule. Aucun genre littéraire particulier n'est attendu conformément à la nature de l'auteur qualifié d'écrivain-Protée : « Tout d'abord, il faut savoir que Lacarrière n'est pas un écrivain : il en est cent à la fois ; ou plus précisément, il est un écrivain différent pour chacun de ses livres. Non qu'il ne disposât pas d'un style propre ; mais il use d'autant de styles que les catégories investies par sa plume l'exigent » (Gil Jouanard, *in* : *Jacques Lacarrière, érudit à l'état brut et insecte militant*, intervention lors de la rencontre *En cheminant avec Jacques Lacarrière, Un homme à l'ombre légère*, organisée par CHEMINS FAISANT à l'Institut du Monde arabe le 10 décembre 2015).

Les ouvrages doivent avoir été publiés entre janvier 2021 et mai 2022. Ne seront acceptés que les propositions émanant des maisons d'édition et en aucun cas des auteurs eux-mêmes.

Les ouvrages sont envoyés dans un premier temps en deux exemplaires imprimés par les maisons d'édition au secrétariat du jury puis, après pré-sélection selon les modalités décrites à l'article 3, en dix exemplaires imprimés, avant la date précisée dans l'appel à candidatures. Ces exemplaires, remis à chaque membre du jury, ne sont pas retournés à l'expéditeur.

Article 3 : rôle et fonctionnement du jury

Le jury est garant de l'exigence de qualité et de conformité à l'esprit de Jacques Lacarrière qui présidera au choix de l'œuvre couronnée. Il est composé de dix membres dont la liste est actualisée par CHEMINS FAISANT en amont de chaque nouvelle édition du prix, après concertation avec ses partenaires. Cette liste comporte systématiquement le lauréat de l'avant-dernière édition du prix, soit ici l'édition 2020.

La composition du jury de l'édition 2022 figure en annexe du présent règlement.

La présidente du jury présélectionne une liste d'une dizaine d'ouvrages, parmi lesquels chaque membre du jury sélectionne au maximum trois ouvrages qui lui semblent mériter le prix. La liste des ouvrages présélectionnés est transmise aux éditeurs concernés.

Afin de désigner le lauréat, le jury se réunit à l'occasion d'une séance délibératoire, les membres ayant obligation de présence (sauf cas de force majeure, auquel cas le membre empêché devra faire connaître sa présélection par courrier postal ou courriel avec accusé de réception adressé une semaine avant le vote au secrétaire du jury).

La séance délibératoire se tiendra à Bibracte, BIBRACTE prenant à sa charge les frais induits par cette réunion (repas ; frais de déplacement des membres du jury, à l'exclusion des représentants de CHEMINS FAISANT et de la CITÉ DU LIVRE).

Pour assurer le meilleur écho à l'événement, le jury s'engage à garder confidentiel le nom du lauréat jusqu'à la cérémonie de remise du prix, à l'exception de l'éditeur du livre qui sera aussitôt averti par le secrétariat du prix.

Le secrétariat du jury est assuré par BIBRACTE. Lui incombent notamment :

- la diffusion d'un dossier de présentation du prix aux éditeurs afin de faire connaître le prix et de les inciter à proposer des livres,
- la réception des ouvrages soumis à la candidature pour le prix et leur transmission à l'association Chemins faisant et aux membres du jury,
- l'organisation de la réunion délibératoire du jury (convocation, organisation logistique, rédaction et diffusion d'un compte-rendu...),
- la préparation des supports de communication pour la proclamation du nom du lauréat et la coordination de la communication.

Article 4 : remise du prix

La remise du prix aura lieu à Aix-en-Provence. La date pressentie est le mardi 6 décembre 2022. Elle pourra être changée par la CITÉ DU LIVRE, après concertation avec BIBRACTE et CHEMINS FAISANT.

La CITÉ DU LIVRE assure l'organisation logistique de la manifestation. Elle prend à sa charge les frais afférents : repas ; frais de déplacement du lauréat et des membres du jury, à l'exclusion des représentants de BIBRACTE et de CHEMINS FAISANT. Elle organise une conférence de presse pour la proclamation du lauréat.

BIBRACTE, CHEMINS FAISANT et la CITÉ DU LIVRE unissent leurs moyens et les coordonnent pour assurer la meilleure publicité à la proclamation du lauréat.

Article 5 : annulation ou modification du prix

Les organisateurs se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier les conditions d'attribution du prix.

Article 6 : affichage du règlement du prix

Le présent règlement est en libre accès sur le site internet de l'association CHEMINS FAISANT : <http://www.cheminsfaisant.org/>

PRIX JACQUES LACARRIÈRE 2022

COMPOSITION DU JURY

Le jury du prix est présidé par **Valérie Marin La Meslée**, auteure, journaliste littéraire au service culture du magazine *Le Point* et collaboratrice du *Point Afrique*.

Il est composé des membres suivants :

Marie-Hélène Fraïssé, auteure et productrice à France Culture

Christian Garcin, écrivain

Sylvie Germain, écrivaine

Élie Guillou, chanteur, poète

Sylvia Lipa Lacarrière, comédienne, déléguée artistique de CHEMINS FAISANT

Jean-Luc Raharimanana, écrivain et premier lauréat du prix Jacques Lacarrière

Anne Simon, auteure et chercheuse en zoopoétique

Annie Terrier, créatrice du festival *Ecritures Croisées* d'Aix-en-Provence et présidente de CHEMINS FAISANT.

Le secrétariat du prix est assuré (sans voix délibérative) par **Eloïse Vial**, archéologue responsable de l'action culturelle, BIBRACTE.